



Edition 2024.

Règlement

1 : Présentation

Le prix de l'innovation sociale et solidaire est une des actions phares organisé par Nantes Métropole dans le cadre de la feuille de route de l'ESS à l'horizon 2026. Il récompense, chaque année, **un projet associatif collectif.**

2 : Objectifs du prix de l'innovation sociale et solidaire

- Soutenir l'émergence de projets qui apportent des solutions concrètes et innovantes à des besoins locaux et à des enjeux de territoire,
- Valoriser l'innovation sociale et montrer qu'elle est source d'activité, de développement économique et de création d'emplois,
- Encourager et dynamiser les coopérations entre acteurs de l'ESS d'une part et avec les autres acteurs du territoire d'autre part.

3 : L'édition 2024 du prix de l'innovation sociale et solidaire

ARTICLE 1 : La thématique : « Agir ensemble pour lutter contre l'isolement ».

Selon la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), la lutte contre l'isolement est un enjeu de société majeur. En 2023, 14 % des Français se trouvent en situation d'isolement total, et une personne sur 3 n'a aucun ou qu'un seul réseau de sociabilité. En ce qui concerne le sentiment de solitude, 1 personne interrogée sur 5 indique se sentir régulièrement seule (21 %).

L'isolement relationnel en France gagne du terrain et s'étend à toutes les catégories de population. Si les personnes âgées subissent le plus fortement des situations d'isolement, les jeunes sont de moins en moins épargnés. L'étude révèle également que les femmes souffrent davantage que les hommes de solitude. La corrélation établie entre précarité, chômage et isolement pointe un risque majeur d'une augmentation prochaine de cet isolement relationnel. Les grands enseignements de cette étude mettent en avant la nécessité d'agir notamment sur le soutien et le renforcement de l'engagement des acteurs et actrices de terrain et d'encourager chez les personnes en situation d'isolement « le faire » pour revaloriser l'estime de soi.

La Ville de Nantes et Nantes Métropole sont fortement engagées au travers notamment des démarches structurantes suivantes (non exhaustif) :

- En 2021, Nantes Métropole se dote d'une feuille de route partenariale ambitieuse sur la longévité, qui fait suite au Grand débat « Longévité, ouvrons les possibles » mené en 2019,

- En 2022, Nantes Métropole adopte une politique publique métropolitaine de la longévité - La ville de Nantes reçoit le label d'or "Ville amies des Aînés » en reconnaissance de son action partenariale en faveur de l'adaptation de la ville au vieillissement.

- En 2023, la ville de Nantes s'engage en faveur de la solidarité et de la lutte contre les inégalités, autour d'un idéal de justice sociale. Ainsi, elle a acté sa « stratégie nantaise des nouvelles solidarités » qui met en exergue **3 grands enjeux et leviers d'amélioration** :

- Mieux soutenir, articuler et organiser les actions de solidarité ;
- Vivre dignement et participer à la vie sociale pour ne pas être et rester isolé ;
- Renforcer les solidarités de proximité et le vivre-ensemble.

- En 2024, l'ambition de la Métropole, est inscrite dans les Engagements « Quartiers 2030 » au titre du Contrat de Ville 2024/2030 : « *agir en proximité pour répondre aux besoins du quotidien des habitantes et habitants mais aussi de porter des projets d'envergure pour améliorer positivement et durablement les conditions de vie dans les quartiers* ». Elle se traduit également par la signature du Contrat Métropolitain des Solidarités avec l'Etat dans le cadre du Pacte National des Solidarités 2024 / 2027 ; parmi les axes d'intervention, "la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits" se traduit par des actions portées par la métropole et/ou les communes du territoire autour de la lutte contre la fracture numérique, contre les inégalités sociales de santé, contre l'isolement des seniors en situation de précarité, en faveur du bien-être et de la confiance en soi des publics isolés, ... En juin 2024 Nantes Métropole se fera auditée par le Réseau Francophone Villes Amies des Aînés en vue de sa labellisation "Métropole Amie des Aînés" pour faire reconnaître son action, aux côtés des communes et acteurs du territoire, en termes d'accompagnement et d'anticipation du vieillissement de la population.

ARTICLE 2 : Les projets ciblés

La thématique de l'édition du prix de l'Innovation Sociale et Solidaire 2024 "**Agir ensemble pour lutter contre l'isolement**" s'inscrit dans cette dynamique locale volontariste totalement alignée sur les enjeux nationaux.

Il récompensera un projet collectif pour créer, développer, soutenir des solutions innovantes, participatives, inclusives au service des publics les plus « fragiles », notamment les seniors, les jeunes et les « parents solo », comme par exemple (sans que cela ne soit exclusif) dans les domaines de la mobilité, du logement:

- Créer, développer des offres / services d'accompagnement à la mobilité à destination par exemple des personnes éloignées de l'offre de transport en commun ou ne pouvant y accéder (perte d'autonomie, actifs en horaires décalés, ...), ou toute offre de mobilité à destination des publics précités (co-voiturage, mobilités douces, de proximité,...),
- Expérimenter, développer des solutions participatives pour faciliter l'accès au logement, le " bien vivre ensemble", en réponse à l'évolution de la structure des ménages et aux besoins d'accompagnement des habitants, (colocation, services de gestion en proximité au plus près des bénéficiaires,...)
- Créer, développer des offres, services, solutions inclusives, au service du développement du lien social et de l'estime de soi.

Les projets devront être :

- Innovants dans la forme, dans la méthode et/ou l'organisation du projet,
- Collaboratifs, (acteurs locaux publics et/ou privés, acteurs économiques, habitants...),
- Impliquer les bénéficiaires du projet, dans une logique « d'aller vers » et de « faire ensemble »,
- Implantés et déployés sur le territoire de Nantes Métropole,
- Présenter un budget sincère et une projection économique,

Une attention particulière sera donnée aux projets à destination des publics qui se déploient, bénéficient, incluent des habitants des QPV ou éloignés des polarités.

Les projets ciblés sont des projets en phase d'émergence ou de lancement d'activité, d'expérimentation, de diversification, déploiement d'un nouveau service, concept.

ARTICLE 3 : Les conditions de participation

Pour participer au prix de l'innovation sociale, le porteur du projet doit être constitué en association qui agit :

- soit en son nom,
- soit au nom d'un collectif d'acteurs en qualité de **chef de file du projet**.

ARTICLE 4 : Dotation financière du prix de l'innovation sociale et solidaire

Une dotation financière est attribuée au lauréat. Un seul prix est décerné. Le montant de la dotation de Nantes Métropole s'élève à 15 000 €.

De manière complémentaire à cette dotation le lauréat du prix de l'innovation sociale pourra bénéficier d'un accompagnement d'un an dans le cadre de l'offre d'accompagnement du Labo des Ecosolies. Les modalités de contractualisation seront à définir entre le lauréat et l'association Les Ecosolies.

ARTICLE 5 : Modalités de sélection du lauréat

La sélection du lauréat est réalisée par un jury composé d'experts au regard des critères de sélection suivants :

- Pertinence du projet

- Réponse à un besoin social et environnemental clairement identifié sur le territoire métropolitain,
- Existence, ou lancement envisagé, d'une étude d'opportunité, d'une expérimentation de la solution trouvée, objet du projet,..
- Mise en place d'une nouvelle solution : service et/ou usage et/ou produit, ...

- Impact social du projet

- Finalités sociale, sociétale et environnementale: indicateurs d'impact social, environnemental, sociétal, de solidarité, d'équité, de justice sociale, avec une attention portée à la participation des habitants (en QPV, en secteur géographique isolé, publics vulnérables, ...),
- Gouvernance (collective, participative, égalité femme/homme, diversité) : organisation et implication des parties prenantes du projet : partenaires et acteurs du territoire, salariés, bénévoles, habitants, autres,

- Ancrage du projet sur le territoire métropolitain :

- Lien avec les acteurs du territoire : acteurs de l'ESS, autres acteurs, localisation de l'activité, son rayonnement au-delà du territoire métropolitain,
- Partenariats :
 - Financiers, techniques, de compétence. Préciser les partenariats existants et en perspective et leur nature (avec quels acteurs ? Les différents échelons de territoire, ...),
- Réalisme économique du projet :
 - Dimensionnement, marché existant, à créer, à développer, réalisme du modèle économique, présentation du budget prévisionnel et d'un plan de financement,
- Potentiel de création d'emplois :
 - Objectifs de création d'emplois au lancement de l'activité et en perspective à 3 ans, nature des emplois directs et indirects,

Le jury est composé de représentants de Nantes Métropole, d'experts de la thématique, d'acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises dans le champ de l'ESS, des réseaux professionnels.

ARTICLE 6 : Calendrier

Les dossiers de candidature sont à transmettre, au plus tard le 18 août à minuit, par courriel à laurence.parc@nantesmetropole.fr, la date et l'heure de la réception du mail faisant foi.

Seuls les dossiers reçus dans le délai imparti seront pris en compte.

Les porteurs des dossiers pré-sélectionnés seront invités à venir pitcher devant le jury de sélection qui se tiendra en septembre.

L'annonce au lauréat se fera à la suite de cette sélection et la remise du prix de l'innovation sociale et solidaire sera organisée au cours du mois de décembre 2024, selon des modalités qui seront précisées ultérieurement.

Deux webinaires sont proposés par Laurence Parc pour présenter cet Appel à Projets :

Le 24 mai de 12 H 15 à 13 H : [Rejoindre la réunion maintenant](#). ID de réunion:318 454 762 893. Code secret : zPAjps

Le 19 juin de 12 H 15 à 13 H : [Rejoindre la réunion maintenant](#) ID de réunion: 395 795 319 860. Code secret : xGzxbj

Inscription et information auprès de Laurence Parc : laurence.parc@nantesmetropole.fr

ARTICLE 7 : Dossier de candidature

A)- Le formulaire de candidature est téléchargeable sur le site Nantes Métropole Entreprises : <https://entreprises.nantesmetropole.fr/actualites/>

Seul ce formulaire dûment renseigné, sera pris en compte dans le cadre de l'opération de sélection du jury (pour une meilleure lecture, le budget prévisionnel et le plan de financement du projet seront annexés au présent formulaire).

Pour toute information : laurence.parc@nantesmetropole.fr

Le dossier de candidature comprend :

- Une présentation très synthétique du projet sur 2 pages maximum (A4) avec texte, photos et/ou illustrations,
- Les statuts de l'association,
- Le justificatif de déclaration en préfecture de l'association qui candidate au prix de l'innovation sociale,
- Le dossier de candidature dûment rempli

- Le prévisionnel sur trois ans et le plan de financement

Les frais relatifs à l'acte de candidature sont à la charge du candidat. Aucun remboursement ne sera effectué par Nantes Métropole.

L'envoi d'un dossier de candidature vaut acceptation du règlement.

ARTICLE 8 : Dispositions diverses

- Le lauréat s'engage à ne pas communiquer sur l'attribution du prix avant la remise officielle et à participer à la remise du Prix de l'Innovation Sociale et Solidaire. (décembre 2024)
- Nantes Métropole et le jury ont le droit de refuser les dossiers qu'ils jugent incomplets.
- Le jury défini à l'article 5 est souverain dans ses décisions et n'a pas l'obligation de motiver ses décisions qui sont sans recours.
- Nantes Métropole et les membres du jury, défini à l'article 5, ne peuvent être tenus juridiquement responsables quant à la protection des idées, procédés, brevets, dossiers, modèles ou marques inventés par le candidat.
- Le collectif lauréat autorise expressément Nantes Métropole à utiliser et diffuser son image (via des supports papier et numériques, les réseaux sociaux) et tous les éléments de son projet. Il renonce, dans le cadre de ce prix, à tout droit sur son image. Il accepte par avance la diffusion des photographies pouvant être prises à l'occasion de la remise du prix de l'innovation sociale et solidaire.